

Faut qu'ça change !

LES ENSEIGNANTS EN SEGPA ET EN ÉREA SONT INQUIETS. Ils sont inquiets pour eux-mêmes, ils sont surtout inquiets pour leurs élèves.

En effet, les évolutions récentes de ces deux structures ne répondent pas aux besoins et aux attentes des publics qui y sont scolarisés. Elles se traduisent par une dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves.

On aurait pu croire que l'objectif inscrit dans la loi d'orientation de 2005, de l'acquisition par l'ensemble d'une classe d'âge du socle commun aurait conduit, pour qu'il soit atteint, à des investissements importants en faveur des Segpa et des Érea. Il n'en a rien été.

Tout au contraire, la rénovation des Segpa et des Érea a consisté à rapprocher l'organisation des enseignements dans ces structures de l'organisation du collège, en y important les défauts d'un emploi du temps fragmenté, de contenus découpés en disciplines qui ne font pas sens. Les élèves subissent la multiplication des intervenants dont la plupart n'ont pas été formés à la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes. Ils ont vu se réduire, comme peau de chagrin, la formation préprofessionnelle qui leur permettait de s'inscrire dans une dynamique positive et de préparer une orientation vers une formation qualifiante.

Si l'on ajoute aux transformations internes la réforme de la voie professionnelle et la réduction drastique des classes de CAP réservées aux publics fragiles, le bilan est véritablement inquiétant. En imposant ces évolutions mal pensées et des outils inadaptés comme le Livret personnel de compétences, le ministère nie les compétences professionnelles des personnels et conduit massivement les élèves à l'échec !



Claire Krepper,
secrétaire nationale Éducation

Nous, enseignants de l'Unsa, dénonçons ces politiques insensées et faisons des propositions pour les enseignements adaptés. Du 13 au 20 octobre, soutenez nos demandes en votant pour les listes Unsa et SE-Unsa !



Segpa-Érea : des structures uniques

De milieux socio-culturels défavorisés, le public des Segpa/Érea est exposé aux dangers de l'exclusion professionnelle et sociale. Avec 93 871 élèves scolarisés dans 7517 classes de Segpa et 5021 dans 933 classes d'Érea, ces structures constituent les seuls lieux de prise en charge éducative spécifique.

Ils représentent aussi les seules réponses structurelles aux difficultés de ces élèves en les plaçant dans la perspective d'une qualification de niveau V.

Le SE-Unsa soutient la spécificité et le rôle des enseignements généraux adaptés dans l'institution scolaire.

Il rappelle son attachement au maintien de la Segpa au sein du collège, sans dilution, car elle est un maillon indispensable du système éducatif.

Le SE-Unsa exige le respect de son identité, sa spécificité pédagogique et ses moyens propres. Cette structure ne doit pas être une solution de substitution aux dispositifs faisant défaut et seuls les élèves relevant de cette structure doivent y être affectés.

CFG/LPC : rude articulation

LE CFG CONNAÎT DES ÉVOLUTIONS IMPORTANTES avec la mise en œuvre du socle commun. Prenant en compte les difficultés graves et persistantes des élèves de Segpa, le niveau exigé est celui du palier 2 mais tous les acquis validés au niveau du palier 3 sont inscrits dans le Livret personnel de compétences de compétences des élèves. Rien à dire en théorie. Mais, dans la pratique, l'affaire se complique. Le LPC, que les enseignants ont découvert en septembre 2010, ne s'articule pas avec les contenus enseignés en 3^e Segpa. Alors que les enseignants ont confectionné des livrets de compétences adaptés, ils ont les plus grandes difficultés à établir des correspondances avec les compétences du palier 2. Rien de surprenant puisque celles-ci n'ont pas été pensées en termes de

compétences mais de connaissances, en lien direct avec les programmes disciplinaires du premier degré !

Le nouveau CFG connaît des mises en œuvre à géométrie variable d'une académie à l'autre. Ici, on ne change rien aux anciennes pratiques. Là, on exige la validation des sept piliers au plus vite !

La souplesse est certes né-

cessaire, mais le bricolage auquel le ministère se livre discrédite le socle commun et le travail des enseignants. La mise en œuvre du LPC, dans la précipitation, se traduit par une charge de travail supplémentaire très importante qui n'est pas reconnue. Le manque d'accompagnement se fait cruellement sentir.

Ce bricolage ne saurait durer !

**Le bricolage
du ministère
discrédite
le socle
commun**



ET LA DIMENSION PROFESSIONNELLE ?

POUR LE SE-UNSA, l'enseignement professionnel est une composante essentielle de la formation des élèves de Segpa. Il permet de préparer ces jeunes, au mieux, à l'intégration d'une formation qualifiante. C'est pour cela que nous dénonçons la réduction drastique des horaires. Par ailleurs, les évolutions des champs professionnels ont contraint des PLP en poste à s'adapter voire à se reconvertir. Et force est de constater que l'accompagnement et la formation n'ont pas toujours été à la hauteur. De plus, la carence en formation accentue la difficulté de prise en charge de ce public spécifique.

La formation existante (2CA-SH) est beaucoup trop légère, s'effectue souvent sur temps libre et n'a pas de reconnaissance indemnitaire. Les PLP ressentent fortement le désengagement du ministère à leur égard. Le SE-Unsa milite pour que la contribution des PLP à la réussite des élèves de Segpa soit mieux reconnue. Il revendique une remise à plat des grilles horaires de Segpa ainsi qu'une formation obligatoire et reconnue pour tous les enseignants en Segpa.



Directeurs adjoints de Segpa

Le SE-Unsa s'engage pour les directeurs adjoints de Segpa. Membres à part entière de l'équipe de direction du collège, ils doivent obtenir des perspectives de carrière par l'accès au statut de chef d'établissement (liste d'aptitude, détachement ou concours). Le SE-Unsa s'était déjà mobilisé de 2007 à 2010 pour maintenir le DDEEAS en tant que diplôme de niveau I puis comme certification dans le cadre de formation universitaire et, enfin, pour qu'il soit intégré dans le cursus Master 2 «*Emploi de direction en établissement ou service médico-social*».

Public des Egpa : halte aux dérives !

DE PLUS EN PLUS D'ÉLÈVES présentant des troubles du comportement sont scolarisés en Segpa ou Érea par décision de la MDPH⁽¹⁾. En effet son avis prime sur les décisions de la CDOEA⁽²⁾ dont la fonction est d'orienter les élèves les plus en difficulté vers des enseignements adaptés.

La vocation des Segpa est d'accueillir en priorité les élèves en grande difficulté d'apprentissage, pas d'être une solution palliative au manque de places d'accueil pour ce type d'élèves. Suite à de nombreuses situations difficiles, des directeurs de Segpa ont donc interpellé l'administration. Le SE-Unsa a, de son côté, saisi le ministère et exige une meilleure articulation entre les décisions de la CDAPH et celles de la CDOEA.

Soulignant également l'importance de la coopération entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire, le SE-Unsa rappelle qu'un travail étroit entre Segpa, Érea et plateaux techniques des Itep⁽³⁾ doit être réalisé, afin que les élèves présentant des troubles du comportement bénéficient de l'accompagnement nécessaire. Le SE-Unsa dénonce à ce sujet le manque de places dans ces instituts.

(1) Maison départementale des personnes handicapées.

(2) Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés.

(3) Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, établissements médico-éducatifs.

Zoom sur les Érea

Les Érea représentent, pour leurs élèves, les seuls lieux de prise en charge éducative spécifique. Ils leur permettent un accès à une qualification de niveau V. Cet accès passe par une formation pratique professionnelle dispensée par un enseignant qualifié.

Or de nombreux enseignants exerçant en Érea sont des contractuels. Souvent envoyés directement sur le terrain, ils vivent chaque année dans la crainte du non-renouvellement de leur contrat. La stabilité et une formation adaptée sont pourtant essentielles à un enseignement de qualité, tout particulièrement dans cette structure. On sait combien le travail sur un champ professionnel est indispensable à la construction du projet d'orientation de l'élève. Il est donc nécessaire d'apporter enfin une stabilité aux équipes des Érea et une réelle reconnaissance des missions de chacun.



Des moyens pour une équipe structurée et stable

Pour le SE-Unsa, il est important de consolider les équipes des structures Egpa existantes qui ont pour mission la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée, impliquant la participation active des élèves par des méthodes appropriées.

En effet, la réussite de cette structure repose sur l'existence d'une équipe pédagogique stable, reconnue, composée d'enseignants spécialisés, de PLC et de PLP, animée par un directeur spécialisé titulaire du DDEAS. Par ailleurs, le SE-Unsa dénonce l'emploi de personnels précaires qui y sont affectés, véritable frein à la continuité éducative du parcours scolaire de ces élèves.

La spécificité pédagogique de la Segpa doit pouvoir être réaffirmée et ses moyens doivent être clairement définis.

Les conditions de travail

Le SE-Unsa revendique un service hebdomadaire de 18 heures pour tous les enseignants de Segpa et d'Érea. Il demande qu'aucune majoration de service ne soit appliquée pour les PLC y exerçant.

Pour les PE référents, le SE-Unsa demande la transformation des heures de coordination et de synthèse en indemnité de professeur principal.

Par ailleurs, une formation spécifique doit permettre l'adaptation à l'emploi de tous les enseignants : PLC nommés sans préparation, PE sans spécialisation, PLP devant adapter leurs pratiques dans le cadre des champs professionnels, PE nommés sur les postes de direction.

Le SE-Unsa demande une augmentation des départs en formation spécialisée option F et DDEAS, dans le 1^{er} degré, pour couvrir les besoins. Il revendique la reconnaissance de la formation complémentaire 2CA-SH pour les enseignants du 2nd degré.



LE SE-UNSA DANS L'ACTION

Décembre 2005 Loi handicap/ CDOEA	Le SE-Unsa interpelle le ministère sur les modalités d'orientation des élèves (MDPH - CDOEA).
Mars 2006 Directives européennes	Le SE-Unsa alerte le ministère sur les conséquences de l'application de la législation relative aux machines professionnelles.
Août 2006 Circulaire 2006-139 relative aux Egpa	Actions et enquêtes sur l'application de la circulaire. Suite à ces remontées, le SE-Unsa propose des amendements.
Avril 2009 Parution de la circulaire 2009-060 relative aux orientations pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le 2 nd degré	Le SE-Unsa dénonce les travers de ces nouvelles orientations pédagogiques (grilles horaires, Lv, LPC/CFG, devenir des formations spécialisées option F et DDEAS, manque de reconnaissance du 2CA-SH...).
2007-2009 Remise en cause du DDEAS	Le SE-Unsa défend l'existence du DDEAS et sa pérennisation en Segpa et établissements médico-sociaux.
CAPN 2010	Défense de la formation continue et spécialisée option F.
Printemps 2010	Le SE-Unsa interpelle le ministère sur les difficultés rencontrées par les équipes concernant le CFG et le LPC.